

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2008

DROIT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - (n° 514)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Vasseur, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« différenciations »,

le mot :

« discriminations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.